

# LES INDICATEURS INTERNATIONAUX EN MATIERE DE FINANCEMENT DE L'EDUCATION

# I. LES SOURCES

- La publication Regards sur l'éducation de l'OCDE
- La réalisation : la DEPP pour la France
- Des questionnaires uniques OCDE/EUROPE/UNESCO

## II. LES INDICATEURS RETENUS

- Des concepts proches de la comptabilité nationale et des comptes satellites autour de la dépense d'éducation
- Cet agrégat, calculé tous financeurs confondus, peut être calculé quelles que soient l'organisation et la responsabilité des financements de l'éducation
- Cette dépense est ramenée au PIB et au coût à l'élève et à l'étudiant et au total des dépenses publiques
- Ces coûts sont décomposés par ordre d'enseignement, par nature de dépense, par type de financeurs ou d'établissement. Le coût d'une scolarité peut être également calculé
- Des données annexes figurent sur le salaire des enseignants à différentes périodes de la carrière, sur les droits d'inscription et sur les aides aux étudiants

# III. LES LIMITES METHODOLOGIQUES

- Étude faite dans le cadre du haut conseil de l'évaluation
- de l'école sur la lecture des indicateurs internationaux (Cytermann/Demeuse en 2005) dont les conclusions restent valables
- Contrôle minimal de la qualité des données et de l'évolution d'une année sur l'autre et homogénéité des données inférieure à ce qu'elle est pour PISA

- Problèmes de champ des dépenses d'éducation
  - ✓ Maternelle et petite enfance
  - ✓ Formation professionnelle incluse dans l'agrégat français pas au niveau international
  - ✓ Enseignement supérieur et recherche et place des universités dans la recherche (prise en compte de la spécificité française des liens universités / organismes de recherche)
  - ✓ Traitement des aides aux étudiants : non prise en compte des aides sociales et fiscales (IR, aides au logement), prise en compte de la valeur brute des prêts non déduite des remboursements

- Problèmes des changements méthodologiques
  - ✓ (ex. du taux de cotisation pour pension) qui accroît l'agrégat sans accroître les moyens
  - ✓ Problème des parités de pouvoir d'achat pour rendre les dépenses comparables
  - ✓ Limites du coût moyen compte tenu de la diversité des formes d'enseignement supérieur

# IV. QUELQUES CONSTATS À EN TIRER SUR LE SYSTEME ÉDUCATIF FRANÇAIS

- La France est le pays où l'écart entre le coût d'un élève du primaire et celui du secondaire est le plus fort et où l'écart entre celui d'un lycéen et celui d'un étudiant est le plus faible, ce qui interroge sur nos choix budgétaires et justifie la priorité au primaire ou les efforts faits sur l'enseignement supérieur
- Le lycée français est l'un des plus chers du monde (dédoublé, options, nombre de matières, coût du professionnel), fait souligné dans de nombreux rapports
- Contrairement à une idée reçue, le poids des dépenses d'éducation dans les dépenses publiques est sensiblement plus faible en France que dans la moyenne OCDE avec une tendance décroissante
- La France est aussi un pays où les écarts entre salaires de début et de fin de carrière sont importants

## V. COUTS ET RESULTATS DU SYSTEME EDUCATIF

- Il est tentant, c'est la logique de la LOLF, de comparer directement coûts et résultats
- C'est ce qui a été tenté à propos de PISA : États-Unis et République Tchèque ont les mêmes résultats à PISA et des coûts différents, France et Finlande ont des coûts identiques et des résultats différents et en déduire des différences d'efficacité
- Les différences de coûts sont des différences de salaires avant tout qui tiennent compte du niveau général des salaires d'un pays
- Une étude sur un index d'efficacité éducative a classé ainsi comme pays peu efficaces tous les pays à salaires élevés, à commencer par la Suisse dont les résultats à PISA sont bons mais les salaires très élevés
- D'où une grande prudence à avoir dans la liaison coûts résultats qu'on retrouve aussi en recherche



## VI. POUR ALLER PLUS LOIN

- Les comparaisons internationales doivent être accompagnées d'éléments de contexte pour interpréter les résultats
- Elles sont plutôt un élément de départ et justifient des investigations complémentaires
- Nécessité aussi d'études de cas plus micro qui posent des problèmes méthodologiques (exemple comparaison du budget d'une université française ou américaine)

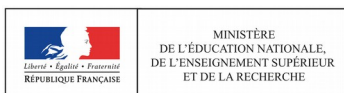
## Jean-Richard Cytermann

Inspecteur général de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche  
Chef du service

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07  
Secrétariat : + 33 (0)1 55 55 31 30



**igaenr**  
inspection générale  
de l'administration  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche



**igaenr**  
Inspection générale  
de l'administration  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche